



# FORMATION



## DURÉE

1 jour (7 heures)

## DATES

2 octobre 2019

## LIEU

Paris

## TARIF

Adhérents : 420 € HT

Non-adhérents : 525 € HT

## PUBLIC VISÉ

Décideurs et porteurs de projets (publics et privés), collectivités territoriales, entreprises, associations, établissements d'enseignement supérieur. Tous niveaux confondus

## Adaptation aux changements climatiques : pourquoi, comment ?

Les changements climatiques sont le reflet d'une évolution sociale, économique et environnementale de notre planète sans précédent. Face à l'accélération du phénomène, les territoires n'ont pas d'autres choix que de s'adapter en se réorganisant.

L'adaptation aux changements climatiques (ACC) permet de réfléchir sur la manière d'entamer une transformation pour :

- Préparer les territoires (aménagement, formes urbaines) aux impacts climatiques ;
- Faire évoluer les pratiques (activités, modes de production) vers une société sobre en carbone ;
- Modifier la gouvernance et les comportements pour gérer durablement les ressources.

Malgré les lois, les discours et les projets, traduire l'ACC en actions reste un défi.

La formation souhaite apporter des clés pour mieux interpréter l'ACC, être en capacité d'imaginer des pistes de solutions innovantes et pouvoir les intégrer dans un plan climat ou un projet à l'échelle d'un territoire.



## Objectifs et compétences visés

- **Acquérir une meilleure compréhension** de l'adaptation aux changements climatiques à travers son historique (politique, sémantique), ses multiples définitions et les stratégies opérationnelles déjà existantes
- **Être en mesure de communiquer** sur le sujet auprès de publics variés (y compris dans sa propre organisation)
- **Arriver à traduire** l'ACC en actions de terrain et savoir les **intégrer** dans une organisation (collectivité, entreprise, association) ou un projet (éducatif, territorial, plan climat)
- **Faire évoluer** sa connaissance des enjeux climatiques via le recours à une pensée **complexe** et une vision **systemique**
- **Remobiliser ses aptitudes créatrices** (imaginaire, art, bienveillance) et prendre conscience des **limites** de la logique rationnelle et analytique dans la recherche de pistes innovantes.

## → Programme de la formation

### 1. Qu'entend-on par « adaptation aux changements climatiques ? (ACC) »

- Les changements climatiques : autopsie d'une situation exceptionnelle (origines, évolution, impacts)
- Émergence du concept d'adaptation (historique sémantique, politique et scientifique)
- La mise en pratique de l'ACC : exemples d'actions locales (échelle nationale et internationale)
- Quelques raisons des barrières liées aux difficultés de traduire l'ACC en actions de terrain (liens avec l'atténuation, la résilience, la transition énergétique)

### 2. L'utilisation de la prospective territoriale comme vecteur d'opérationnalisation de l'ACC

- Initiation à la prospective qualitative comme outil d'élaboration de stratégies d'ACC à l'échelle d'un territoire (les apports complémentaires et distinctions avec les résultats de modèles climatiques)
- Travail en sous-groupes autour d'un projet territorial à travers la pensée créative (dessin, conte), les interactions et la mobilisation de l'intelligence collective

### 3. Retours sur la notion d'adaptation et sur l'utilisation de la prospective qualitative

- Discussion et échanges en groupe sur les nouvelles perspectives acquises sur la notion d'adaptation et de réorganisation des systèmes et des pratiques à différentes échelles
- Réflexivité autour des apports personnels et professionnels de la remobilisation de la pensée créative

## → Les plus



#### « La preuve par l'exemple »

Le Comité 21 accompagne depuis plus de 20 ans des centaines de structures dans des démarches de développement durable avec la création d'outils et la publication de guides. La richesse des témoignages et l'illustration apporte de la pertinence aux apports théoriques.



**Formation-action** mêlant apports théoriques et exercices de mise en situation (quizz, cas pratiques, ateliers) pour permettre aux participants d'être actifs et d'appliquer le contenu de la formation à leurs préoccupations.



**Support de formation** détaillant les étapes méthodologiques et les illustrations.

## → Formateur : Guillaume SIMONET

Expert adaptation PhD



Titulaire d'un PhD en Sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (Canada) et d'un Doctorat de Sociologie de l'Université de Paris Nanterre, Guillaume partage son expertise en tant que consultant, intervenant et chercheur indépendant en adaptation aux changements climatiques au sein d'Abstraction Services qu'il a fondé en 2016.

Ses parcours universitaire (biologie, géographie, sociologie) et professionnel variés entre le Canada et la France lui ont permis d'acquérir un profil interdisciplinaire. Dès 2002, il débute dans le domaine des changements climatiques en tant que chargé de mission au Ministère des transports du Québec puis à Ouranos (Canada) avant d'entamer à partir de 2007 une carrière de chercheur spécifiquement axée sur les questions d'adaptation.

Durant 10 ans, ses travaux ont porté sur les contours théoriques de la notion d'adaptation, sur son intégration dans les politiques climatiques locales et sur les barrières et leviers favorisant sa mise en pratique au sein de plusieurs projets de recherche (Projet Milton-Parc, ANR Adapt'Eau, ABSTRACT-colurba).

Parallèlement, Guillaume est conférencier sur les questions d'adaptation et intervient dans plusieurs formations universitaires et professionnelles. En 2017, il lance le Réseau d'Expertise sur les Changements climatiques en Occitanie dont il est aujourd'hui coordonnateur.

- Simonet, G (2018). « *L'adaptation, un vecteur de transformation des territoires* », dans [Interco](#), mensuel édité par l'AdCF, n°232, septembre 2018.
- Projet de recherche [ABSTRACT-colurba](#) (2014-2015)

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT

**Sarah Schönfeld**, responsable International du Comité 21

[schonfeld@comite21.org](mailto:schonfeld@comite21.org)

Tel: +33 (0)1 55 34 75 28

## → Une qualité certifiée

Le Comité 21 s'engage à offrir des prestations de qualité, adaptées aux besoins de chacun. Il s'appuie sur des consultants-formateurs dont l'expertise est largement reconnue, et régulièrement validée. Les formations qu'il propose s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue. L'acquisition des compétences est suivie à travers plusieurs temps d'évaluation des stagiaires, pendant et après la formation.

Toutes les formations du Comité 21 sont validées par Datadock, la plateforme de référencement commune à l'ensemble des financeurs.



**Paris**  
4, rue Foucault  
75116 Paris  
Tél. : 01 55 34 75 21  
[comite21@comite21.org](mailto:comite21@comite21.org)

[www.comite21.org](http://www.comite21.org)





# Formation : bulletin d'inscription

## L'ORGANISATION

Raison sociale :  
N° TVA intracommunautaire :  
N° de SIRET :  
Adresse (société) :  
Code postal / ville :  
Nom et prénom de la personne en charge de la formation :  
Ligne directe : E-mail :

## LE(S) PARTICIPANT(S)

Nom : Prénom :  
Ligne directe : E-Mail :  
Fonction :

## LA FORMATION

Intitulé du stage choisi :  
Date : 2 octobre 2019  
PRIX en € HT (+ TVA au taux en vigueur) : 525 € HT (non adhérent)   
420 € HT (adhérent)   
Adhérent de :

## RÈGLEMENT

### A. Par l'entreprise

1. Joindre un Kbis, un RIB et un chèque de 50 % du montant TTC avec ce bulletin
2. Joindre le solde 5 jours ouvrés avant le premier jour de la formation.

### B. Par l'OPCA

Dans le cas d'une prise en charge par un OPCA nous vous demandons de joindre au bulletin d'inscription  
- un chèque de garantie du montant TTC de la formation. Ce chèque vous sera retourné dès règlement par cet organisme.  
- une convention de formation professionnelle, établie en deux exemplaires, est systématiquement envoyée avec la confirmation.

L'inscription ne sera enregistrée qu'à réception du bulletin d'inscription et de l'acompte ou du chèque de caution.

Le Comité 21 se réserve le droit de refuser un stagiaire n'ayant pas réglé la totalité de son stage avant la formation.

Dans le cas d'une annulation ou d'un report par le client, les conditions sont les suivantes :

- Toute annulation d'inscription ou report doit être signalé par téléphone et confirmé par écrit.
- Une annulation ou un report intervenant 6 jours ouvrés ou plus avant le début de la formation n'impliquera aucun frais.
- Une annulation ou un report intervenant moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation donnera lieu à une facturation égale à 50 % du montant du stage à titre d'indemnité forfaitaire.
- Une formation annulée le jour même du stage sera due intégralement à titre d'indemnité forfaitaire.
- Toute formation commencée sera due intégralement.

À retourner à Comité 21 : : Le Comité 21 – 4 rue Foucault – 75116 Paris

Email: [schonfeld@comite21.org](mailto:schonfeld@comite21.org)

Date :

Cachet de l'entreprise :

Nom et fonction du signataire autorisé :